

**Sujet :** [INTERNET] question ppri - enquête publique

**De :** > pm (par Internet) <pm@chailles41.fr>

**Date :** 19/04/2021 09:25

**Pour :** <ddt-ppri-valdeblois@loir-et-cher.gouv.fr>

Bonjour,

Dans le règlement, chapitre III.2 – Mesures sur les biens et activités existants, il est indiqué que « les dépôts de bois résultant de l'exploitation forestière ou de l'entretien de boisement doivent être évacués ». Les dépôts de bois des particuliers sont-ils autorisés ? Le bois de chauffage entassé dans un jardin jouxtant une habitation ou sur une parcelle de terrain non bâti (sans habitation à proximité) est-il autorisé ?

Merci.

Cordialement.

**MARIE Agnès**



Brigadier Chef Principal de  
Police Municipale


Commune de CHAILLES

78, rue Nationale

41120 CHAILLES

Tél : 06.42.08.74.49 Fax : 02.54.79.72.09

[pm@chailles41.fr](mailto:pm@chailles41.fr)

 *Economisez le papier, n'imprimez ce courriel que si nécessaire*

**Sujet :** [INTERNET] RE: BLOIS - REQUETE CONTRE ENQUETE PUBLIQUE REVISION DU PPRI

**De :** > pvercasson (par Internet) <pvercasson@insitu-promotion.fr>

**Date :** 22/04/2021 12:25

**Pour :** "ddt-ppri-valdeblois@loir-et-cher.gouv.fr" <ddt-ppri-valdeblois@loir-et-cher.gouv.fr>

**Copie à :** Eric-Emmanuel RETTGEN <eerettgen@insitu-promotion.fr>

Bonjour,

Nous nous permettons de vous écrire dans le cadre de l'enquête publique lié au PPRI de la ville de Blois.

Nous souhaitons déposer une requête auprès de l'enquête publique pour évoquer l'emprise au sol lié au PPRI.

Notre société SCCV BLOIS SAINT SATURNIN travaille actuellement dans le cadre de l'aménagement du projet bordé par les rues Clérancerie, Sourderie, Du Puits Neuf.

Dans le cadre de ce projet et du respect de l'emprise au sol de 15 % nous constatons qu'il est nécessaire de garder ce pourcentage d'emprise à 15 % strictement pour la partie bâtie habitable, MAIS de développer 5% supplémentaires d'emprise au sol uniquement à destinations des locaux annexes non habitables.

Ces 5% n'étant pas de la surface habitable, cette adaptation mineure n'aggrave pas le risque du PPRI qui est destiné notamment à protéger les habitants.

Dans le cadre du projet de construction de maisons, nous constatons qu'il est nécessaire de prévoir un espace abrité pour permettre, le stockage de mobilier de jardin, le rangement de matériel nécessaire à l'entretien des jardins, le rangement des vélos et poussettes d'enfants etc...

De ce fait, nous vous sollicitons ce jour afin d'intégrer une demande de 5% spécifique d'emprise au sol, strictement encadré pour les annexes non habitables.

Nous vous remercions par avance pour la bonne prise en compte,

Bien cordialement,



**Pauline VERCASSON**

Responsables de Programmes

11 bis, rue d'Aguesseau - 75008 PARIS  
01 81 72 17 88

pvercasson@insitu-promotion.fr  
www.insitu-promotion.fr

**Sujet :** [INTERNET] fin que cette opéraTR: BLOIS - REQUETE CONTRE ENQUETE PUBLIQUE REVISION DU PPRI

**De :** > f.peslier (par Internet) <f.peslier@3vals-amenagement.fr>

**Date :** 23/04/2021 12:07

**Pour :** ddt-ppri-valdeblois@loir-et-cher.gouv.fr

Madame monsieur,

Dans le cadre du projet de requalification des emprises de l'ancien hôpital Psychiatrique dont nous sommes aménageur pour le compte de la ville de Blois et de la définition des règles de construction s'appliquant au futur PPRI, il est prévu un projet limité à la construction de 14 maisons individuelles avec jardin, l'aménagement de voiries et la réalisation d'un espace vert public.

Afin que cette opération soit viable et réalisable dans le cadre du PPRI prévoyant une emprise au sol de 15 % pour les surfaces habitables, nous sommes favorables à un complément de 5% supplémentaires d'emprise au sol uniquement à destination des locaux annexes non habitables.

Cette disposition permettra au futur promoteur d'offrir à ses clients des surfaces complémentaires et nécessaires pour le fonctionnement du projet (abris pour le stockage de mobilier de jardin, vélos et poussettes d'enfants), sans être contraint de les retrancher des surfaces habitables.

Je vous remercie de bien vouloir étudier la prise en compte de cette évolution au projet,

Bien cordialement,



**Frédéric PESLIER**

Directeur Général

[f.peslier@3vals-amenagement.fr](mailto:f.peslier@3vals-amenagement.fr)

[www.3vals-amenagement.fr](http://www.3vals-amenagement.fr)

Immeuble Le Victoria  
23 rue de la Vallée Maillard  
CS84307  
41043 BLOIS Cedex

Tél : 02.54.58.11.21  
Port : 06.10.69.22.95  
Fax : 02.54.58.11.10

*Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire*